



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2019

OBJET :

DE-19-09--20) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LES VILLES DE VINCENNES ET SAINT-MANDE
POUR L'ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE
VEGETAUX

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. PITAVY (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190925-lmc1H6652H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2019
Date de Publication : 30/09/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L.2113-6;

Considérant que l'accord-cadre pour la fourniture de végétaux des villes de Vincennes et de Saint-Mandé arrive à expiration le 31 décembre 2019 ;

Considérant la nécessité de passer un nouvel accord-cadre pour ces fournitures pour les deux communes et l'intérêt pour les deux collectivités de mutualiser les marchés publics en constituant un groupement de commandes afin d'optimiser les dépenses publiques ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes avec la ville de Saint-Mandé pour l'attribution de l'accord-cadre pour la fourniture de végétaux ;

Après avis de la Commission du développement économique, du développement durable et de la collecte sélective du 18 septembre 2019 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Saint-Mandé pour l'attribution de l'accord-cadre pour la fourniture de végétaux.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents en résultant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé